

Arrêté n° 2026-Ville-2940

Le Maire,

- Vu** l'élection du Maire et des adjoints le 27 mars 2026,
Vu la délibération du 27 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints,

Arrête

Article 1 : Monsieur Fabrice ORDONNEAU, 6^{ème} adjoint, reçoit délégation de fonction pour le secteur :

- SÉCURITÉ,
- TRANQUILLITÉ PUBLIQUE,
- MÉDIATION SOCIALE ET PRÉVENTION.

En conséquence, Monsieur Fabrice ORDONNEAU est délégué pour signer tous actes correspondants, à l'exception des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales telles que prévues par délibération du 3 avril 2026.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services mutualisée de la Ville et de l'Agglomération est chargée de l'application du présent arrêté qui sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de la Vendée,
- Monsieur le Trésorier Principal.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 4 avril 2026

**Le Maire,
Romain BOSSIS**



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal Administratif précité peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.